

SOMMAIRE

1. QUELQUES RAPPELS ET DEFINITIONS.....	2
1.1 La législation	2
1.2 Progiciel / Logiciel	3
1.3 Licence / Support	3
1.4 Licence « nouvelle » ou « mise à jour »	3
1.5 Licence OEM.....	3
1.51 Packaging.....	3
1.5.2 Règles de vente.....	4
1.5.3 Limitation des droits d'usage des licences OEM.....	4
2. LOGICIELS MICROSOFT : OPERATION SELECT	5
2.1 Principe de la distribution	5
2.2 Licences Windows.....	6
2.2.1 Acquisitions	6
2.2.2 Licences "Mise à jour Windows" du contrat Select	6
2.3 Licences CAL – Licences Terminal Serveur.....	7
2.3.1 Principes des CAL	7
2.3.2 CAL pour Terminal Services.....	7
2.4 Autres licences	8
3. LOGICIELS ANTIVIRUS – MESSAGERIE – COMPRESSION.....	8
3.1 Antivirus	8
3.1.1 L'accord	8
3.1.2 Qui peut en bénéficier ?.....	9
3.2 Compression	9
3.3 Messagerie.....	9
4. AUTRES LOGICIELS.....	9
4.1 Logiciels disponibles auprès du SCI.....	9
Adobe	9
Corel.....	10
StarOffice.....	10
4.2 Autres logiciels.....	11
5. DROIT D'UTILISATION DE LICENCES A DOMICILE POUR LES PERSONNELS.....	11
6. TRANSFERTS DE LICENCES.....	12

1. QUELQUES RAPPELS ET DEFINITIONS

1.1 La législation

En règle générale: les utilisateurs doivent avoir autant de licences pour un logiciel que de machines sur lesquelles ce logiciel est installé.

La règle est simple : une licence pour une machine

Par ailleurs, il est bon que chacun ait à l'esprit, la **Circulaire Rocard du 17 juillet 1990** relative à la responsabilité des fonctionnaires et agents non titulaires de l'état ; cette circulaire prévoit expressément la responsabilité des fonctionnaires :

"Un fonctionnaire, auteur ou responsable de reproduction illicite, devra seul supporter les condamnations pénales encourues même s'il n'a pas agi dans son intérêt personnel".

En cas de non respect de ce principe le fonctionnaire fautif pourra être condamné. Voici le barème en la matière :

Le code de la Propriété intellectuelle énonce :

Article L.122-6 : «*Sous réserve des dispositions de l'article L. 122-6-1, le droit d'exploitation appartenant à l'auteur d'un logiciel comprend le droit d'effectuer et d'autoriser :*

1° La reproduction permanente ou provisoire d'un logiciel en tout ou partie par tout moyen et sous toute forme. Dans la mesure où le chargement, l'affichage, l'exécution, la transmission ou le stockage de ce logiciel nécessitent une reproduction, ces actes ne sont possibles qu'avec l'autorisation de l'auteur ;

2° La traduction, l'adaptation, l'arrangement ou toute autre modification d'un logiciel et la reproduction du logiciel en résultant ;

3° La mise sur le marché à titre onéreux ou gratuit, y compris la location, du ou des exemplaires d'un logiciel par tout procédé. Toutefois, la première vente d'un exemplaire d'un logiciel dans le territoire d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen par l'auteur ou avec son consentement épuise le droit de mise sur le marché de cet exemplaire dans tous les Etats membres à l'exception du droit d'autoriser la location ultérieure d'un exemplaire. »

Article L.335-3 : «*(...) est également un délit de contrefaçon la violation de l'un des droits de l'auteur d'un logiciel définis à l'article L. 122-6. (...)*»

Article L.335-2 : «*Toute édition d'écrits, de composition musicale, de dessin, de peinture ou de toute autre production, imprimée ou gravée en entier ou en partie, au mépris des lois et règlements relatifs à la propriété des auteurs, est une contrefaçon et toute contrefaçon est un délit.*

La contrefaçon en France d'ouvrages publiés en France ou à l'étranger est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende.

Seront punis des mêmes peines le débit, l'exportation et l'importation des ouvrages contrefaits.

Lorsque les délits prévus par le présent article ont été commis en bande organisée, les peines sont portées à cinq ans d'emprisonnement et à 500 000 euros d'amende. »

1.2 Progiciel / Logiciel

Un **progiciel** est un produit "courant" que vous trouvez par exemple sur les étagères de la FNAC. Tous les accords passés par le Groupe Logiciel concernant des progiciels, le système d'exploitation Windows de Microsoft en est un exemple.

Un **logiciel** est un produit spécifique, conçu pour un usage donné et développé généralement par une société de service. Il peut être unique pour un seul client ou vendu à plusieurs d'entre eux, mais toujours adapté à chacun. Les produits de l'AMUE, tel que Nabuco, sont des exemples de logiciels.

Il y a une différence majeure : Vous achetez un logiciel, vous ne pouvez pas acheter un progiciel. Vous pouvez simplement en acquérir un droit d'usage. Le seul problème est que "le vocabulaire courant" classe indifféremment les deux termes progiciels et logiciels sous le même vocable "logiciel".

1.3 Licence / Support

Une **licence** est un droit d'usage, elle est totalement immatérielle. La licence est accordée par l'éditeur qui concède, moyennant finance, le droit d'utiliser son progiciel pour un usage donné.

Si la licence est immatérielle, le **support physique** qui permet son installation (CD ou DVD) n'est rien d'autre qu'un vulgaire bout de plastique (c'est une image bien sûr).

Il ne suffit donc pas d'avoir un CD pour pouvoir utiliser un progiciel, il manque le plus important : la licence!

1.4 Licence « nouvelle » ou « mise à jour »

Il faut ensuite distinguer deux types de licences (leur nature) :

La **licence "nouvelle"**, autrement dénommée "normale" ou "pleine", destinée à être installée sur un matériel où il n'y avait pas, au préalable, le même produit dans une version antérieure.

La **licence "mise à jour"** est destinée à opérer un changement de version du même produit, déjà installé, au préalable, sur un matériel.

1.5 Licence OEM

La licence OEM est une forme de licence proposée par Microsoft aux constructeurs ou assembleurs de matériel informatique dans le but de pré-installer le logiciel (ou software) avec l'ensemble hardware. On trouve parmi les licences OEM, les logiciels Microsoft Windows, Microsoft Windows Server, Microsoft Office (certaines éditions),..

1.51 Packaging

La licence OEM est toujours livrée au minimum sous la forme suivante:

- Un Certificate of Authenticity (COA) sous forme d'un autocollant appliqué sur l'ordinateur (pour Windows seulement).
- Une licence : document décrivant les droits et usages.
- Un Media (CD) : permettant la ré-installation du logiciel en cas de problème.
- Une clé d'activation individuelle.

La clé d'activation individuelle (Product Key) doit être livrée avec la licence et conservée, même si la licence a été préactivée. Elle peut être demandée lors de transactions futures avec Microsoft comme une demande de support ou une réactivation. Ceci peut représenter une

gêne importante pour les entreprises d'une certaine taille. Il n'y a pas de clé d'activation individuelle en 'Volume Licencing' (Select).

Soyez attentifs, toute licence OEM qui ne se présenterait pas sous cette forme peut être le produit d'une fraude.

1.5.2 Règles de vente

Les licences OEM pour logiciels applicatifs et serveurs doivent être vendues avec un ordinateur complet et les logiciels doivent être pré-installés sur celui-ci.

Les licences OEM de Microsoft Windows peuvent être vendues soit :

- avec un ordinateur complet et avec une pré-installation.
- avec un composant hardware non périphérique de l'ordinateur (disque dur, carte mère, mémoire, ..)

1.5.3 Limitation des droits d'usage des licences OEM

De par leurs caractéristiques et leurs prix, les licences OEM ont des droits d'usages limités. Ces limitations ne portent pas préjudice à l'usage d'un particulier ou d'une petite entreprise. Ces droits d'usages sont décrits dans la licence toujours fournie avec le logiciel. En voici quelques extraits :

Non transportabilité de la licence :

La licence OEM fait partie intégrante de l'ordinateur sur lequel elle est installée. Elle ne peut pas être transférée sur un autre ordinateur et ce même si elle a été mise à jour par l'achat d'un upgrade. L'achat d'un nouvel ordinateur implique d'office le rachat d'une nouvelle licence. Le logiciel Windows n'est jamais transférable.

Les logiciels autres que Microsoft Windows acquis en boîte ou via Select peuvent être transférés d'un ordinateur à l'autre.

Pas de 'downgrade right' :

Le downgrade right est le droit d'installer une version antérieure à la version achetée. Ce droit n'est pas attribué aux licences OEM à l'exception de Windows XP Pro (vers les versions 98, NT4, 2000) et de Windows Server 2003 (vers les versions NT4 et 2000). Les licences achetées en 'Volume Licencing' (pour nous Select) disposent du 'downgrade right'.

Pas de droit d'usage secondaire d'une application sur un portable :

Si une entreprise achète Microsoft Office en 'Volume licensing' elle est autorisée à installer cette licence sur l'ordinateur de bureau et sur le portable de l'employé si le portable est pour l'employé d'un usage secondaire non simultané. Ce droit n'est pas applicable aux licences OEM.

2. LOGICIELS MICROSOFT : OPERATION SELECT

L'offre " SELECT Enseignement Supérieur et Recherche " contient la plupart des logiciels de bureautique, d'environnement et de développement de Microsoft.

2.1 Principe de la distribution

Les logiciels SELECT sont distribués uniquement sous forme de licences monopostes.

Le Service Commun Informatique dispose des logiciels SELECT sur supports CD-ROM. Il vend les licences et les CD-ROM aux services et laboratoires de l'Université de Limoges.

La licence délivrée est toujours celle de la dernière version ; l'acquéreur est néanmoins autorisé à installer et utiliser une version antérieure.

Un support CD-ROM ne peut être vendu seul et ne peut être utilisé pour une nouvelle installation qu'en contrepartie de l'achat d'une nouvelle licence.

Pour chaque logiciel acheté, l'utilisateur doit acheter le support s'il n'en dispose pas déjà.

Tarifs : consultez Jocelyne GUILHOT (☎ : 77.04 - jocelyne.guilhot@unilim.fr)

(ex : Office Standard 2003 : 57.55 € TTC)

C'est abordable !!!

Evitez les installations pirates et régularisez !!!

Sensibilisez vos responsables !!!

Pour commander : adressez au S.C.I. un bon de commande précisant :

- le nom du logiciel, référence et plate-forme (Mac, PC)
- la mention "licence" si votre commande consiste à installer sur un nouveau poste un logiciel à partir d'un CD-ROM que vous possédez déjà.
- la mention "licence + CD-ROM" si vous ne disposez pas du CD-ROM d'installation.

A réception de votre commande, le support CD-ROM (si vous l'avez commandé), ainsi qu'un bordereau de livraison vous seront adressés. La partie supérieure du bordereau de livraison doit être retournée au SCI afin d'accuser réception du CD et (ou) du droit d'utilisation du logiciel. A la fin du mois, vous recevrez le(s) certificat(s) d'achat correspondant(s) à votre commande. La facture sera envoyée au service comptabilité de votre composante lors du règlement des prestations internes.

Si vous souhaitez bénéficier des tarifs de mise à jour, il vous faut joindre à votre bon de commande un justificatif de licence.

Tarification des supports CD

Dans le cadre d'une harmonisation de la tarification des CD vendus par les CRI distributeurs, les tarifs suivants ont été mis en place au niveau national :

	Prix du support en € TTC
Produit tenant sur 1 seul CD	5,00 €
Produit tenant sur 2 CD	5 + 3 = 8,00 €
Produit tenant sur 3 CD	5 + (2 * 3) = 11,00 €
Produit tenant sur N CD	5 + ((N-1) * 3)

2.2 Licences Windows

2.2.1 Acquisitions

Les licences "nouvelles" de Windows sont pré-installées sur les matériels et vous les achetez en même temps que vous achetez votre PC. Vous avez alors acquis, en mode OEM, une "vraie" licence, parfaitement valable.

Les licences "nouvelles" de Windows (et de lui seul car c'est le seul progiciel dans ce cas) ne peuvent être acquises dans le cadre d'un contrat Select. Elles nous sont utiles pour résoudre les cas suivants :

- machines nues (livrées sans système d'exploitation)
- machines équipées de systèmes d'exploitation concurrents (Unix, linux...).

Jusqu'il y a peu, pour s'en sortir, il n'y avait guère d'autre solution que d'acheter des "boîtes" sur l'étagère d'un marchand (Auchan, Carrefour, FNAC...) et les payer le prix "fort" sans condition spécifique pour l'éducation ou la recherche.

Le Groupe Logiciel a essayé de négocier des achats de licences OEM et s'est battu pendant trois ans pour y arriver : les distributeurs Software Spectrum et ASAP Software peuvent désormais acheter des licences OEM pour vous et vous les revendre (contacter le SCI pour tout renseignement complémentaire).

2.2.2 Licences "Mise à jour Windows" du contrat Select

Un client, pour pouvoir faire évoluer son OS Poste de travail via un contrat Select doit avoir au préalable acquis une licence de la version complète d'un système d'exploitation en OEM lors de l'achat de son PC ou en boîte (FPP) dans le cas d'achats de machines nues.

En cas de contrôle, le client Select devra présenter les documents suivants :

- La licence OEM originale d'un système d'exploitation (voire liste des systèmes éligibles ci-dessous)
- Ou La licence Boîte

Les clients Select désireux d'acquérir la Mise à jour Windows XP Professionnel doivent disposer d'une licence d'un système d'exploitation éligible sur leur ordinateur personnel ou poste de travail. Les systèmes d'exploitation éligibles sont les suivants :

Windows 2000 Professionnel, Windows XP Édition Familiale, Windows NT Workstation 4.0 ou 3.51, Windows 98, Windows 95 et Windows Millennium Edition, Windows 3.x, Windows pour Workgroups 3.x, DOS, OS/2, Macintosh, UNIX: SCO (Xenix, UnixWare) ; Sun (Solaris/SPARC, SunOS) ; Hewlett-Packard (HP-UX) ; IBM (AIX) ; Digital (Ultrix, OSF/1, Digital UNIX) ; SGI (IRIX) ou IBM 4680/90.

Tout système d'exploitation non listé ci-dessus, y compris les systèmes d'exploitation suivants, est un système d'exploitation inéligible:

Systèmes embarqués (par exemple Windows 9.x et Windows XP embarqués), Linux, Licence d'accès client Windows 2000 Terminal Services.

2.3 Licences CAL – Licences Terminal Serveur

2.3.1 Principes des CAL

CAL = Licence d'Accès Client.

Nécessaire pour tout système qui accède au serveur en terme d'authentification.

Par exemple :

- des clients Windows ou Linux qui s'authentifient sur un Serveur Windows (Active Directory / Serveur de fichiers /...), nécessitent des CALs
- dans le cas d'un serveur Windows qui joue le rôle de serveur Antivirus style McAfee EPO, pas besoin de CALs (pas d'authentification avec les postes clients)

La CAL par Poste – Device CAL : permet à un poste client d'accéder aux services fournis par le logiciel serveur (ex: partage de documents et de périphériques).

La CAL par Utilisateur – User CAL : permet à un utilisateur d'accéder à un serveur Microsoft à partir de plusieurs périphériques. (Intéressant si moins d'utilisateurs que de machines).

Prix de la CAL Utilisateur = prix de la CAL Poste

On définit ensuite un mode de licence utilisé par le serveur :

Le mode par Utilisateur / Poste (autrement appelé "par siège") :

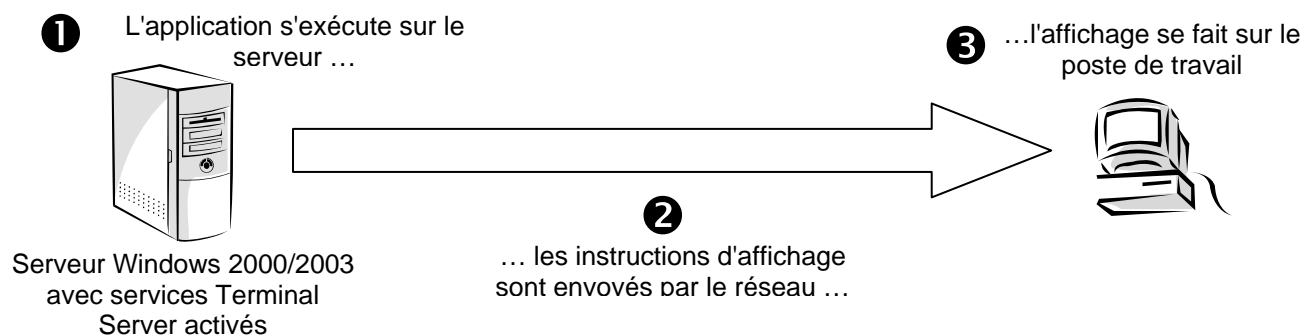
- Une licence serveur par serveur installé.
- Des licences d'accès client = CAL par poste/utilisateur connecté aux serveurs.
- Une CAL permet d'accéder à tous les serveurs de même type dans l'entreprise.
- Par exemple: 2 serveurs Windows et 650 postes Windows Workstation connectés → Nécessité de 2 licences Windows Server, de 650 licences Windows Workstation et de 650 CAL Windows.

Le mode par Serveur (connexions simultanées) (plutôt destiné aux PME/PMI)

- Une licence serveur par serveur installé.
- Des licences d'accès client = CAL par accès simultané au serveur.
- Nb de CAL = nb maximum de postes ou d'utilisateurs en accès simultané à un moment donné.
- CAL liées à ce seul serveur. Ne peuvent pas être utilisées pour un autre serveur de même type.

Par exemple: 2 serveurs Windows avec 50 accès simultanés sur chacun. → Nécessité de 2 licences Windows Server et 50 CAL liées au serveur 1 et 50 CAL liées au serveur 2.

2.3.2 CAL pour Terminal Services



Rappel pour les tarifs :

- Pour Windows Server 2003 : CAL TS payante pour tous les utilisateurs.
- Pour Windows Server 2000 (y compris downgrade) : CAL gratuite sur les postes avec Windows XP/2000. CAL payante pour versions antérieures de l'OS (98, Me,...).

Exceptions :

- CAL TS 2003 gratuites pour les clients qui possédaient Windows XP Pro au lancement de Windows Server 2003 (24 avril 03).

- Process : activation de ces CAL gratuites auprès du centre d'activation (0 800 228 482) en précisant n° de contrats de licences.

Par exemple: 1 serveur Windows 2003 et 50 postes sous Windows 2000/XP : 1 licence Windows Server 2003 + 50 licences Windows XP Pro (vendues avec les machines en OEM...) + 50 CAL 2003

2.4 Autres licences

Concernant la mise à jour des licences Select autres que système d'exploitation ,il existe un abonnement aux mises à jour, la Software Assurance : SA.

- Si vous entrez dans le système d'abonnement aux mises à jour (SA), il est impératif de le renouveler régulièrement à chaque changement de contrat Select (contrat actuel: 1^{er} janvier 2006-31 décembre 2008).
- Autrement dit vous devrez régler 3 années de SA dans les 90 premiers jours du renouvellement du contrat Select. Sinon vous perdrez le bénéfice de votre abonnement aux mises à jour et vous serez obligés de racheter une nouvelle licence pour bénéficier d'une nouvelle version d'un produit (vous gardez votre licence du produit précédent).
- Le renouvellement de la SA est un acte volontaire de votre part, ni Microsoft, ni votre CRI ne gèrent ces abonnements. Gardez précieusement le certificat de SA car il vous sera systématiquement demandé de fournir la preuve de votre SA pour bénéficier de toute nouvelle version d'un produit (gratuitement dans ce cas).

3. LOGICIELS ANTIVIRUS – MESSAGERIE – COMPRESSION

3.1 Antivirus

3.1.1 L'accord

Le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, via la Direction de la Recherche, a renouvelé l'opération nationale de distribution de logiciels anti-virus pour la période 01/01/2004 - 31/12/2006.

Contrairement au passé où nous répartissions les licences nouvelles entre les trois fournisseurs en place (F-Secure, NAI et Symantec), ce que le nouveau code des marchés publics nous interdit désormais, les anti-virus doivent être installés comme suit à partir du 1er janvier 2004:

- sur les machines nouvelles (extension de parc) ne pourra être implanté que l'anti-virus "Active VirusScan Security Suite" (pour Windows) ou "Virex" (pour Mac) de NAI retenu au titre d'un appel d'offre national ;
- sur les machines déjà équipées d'anti-virus (F-Secure, VirusScan ou Norton AV), les mises à jour continuent à se faire avec les mêmes anti-virus. Il en est de même lors du remplacement d'un matériel ancien par un équipement neuf, ce dernier peut garder le même anti-virus que l'équipement auquel il se substitue et bénéficier des mises à jour à venir.

Principales versions disponibles :

- Mc Afee Desktop Firewall v8.5 pour Windows
- Norton Anti-Virus pour Mac et Windows (version serveur et version client)
- Virex 7.7 pour Mac
- F-Secure 5.43 WorkStation pour Windows
- F-Secure 5.50 Server pour Windows

3.1.2 Qui peut en bénéficier ?

Les marchés anti-virus couvrent :

- la totalité des postes (fixes et portables) appartenant à l'établissement, y compris les postes pédagogiques mis à disposition des étudiants,
- la totalité des postes "portables" appartenant aux personnels d'un établissement (tous types de personnels et demandés par eux),
- la totalité des postes "au domicile" appartenant aux personnels d'un établissement (tous types de personnels et demandés par eux).

Ils ne couvrent donc pas :

- les postes des frères, sœurs, enfants, famille, amis...
- les postes personnels "portables" des étudiants (achetés par eux),
- les postes personnels "au domicile" des étudiants.

3.2 Compression

Le ministère a choisi le logiciel de compression de fichiers **PowerArchiver** 2006 v9.5 pour Windows.

Le logiciel WinZip ne fait plus partie des accords.

3.3 Messagerie

En fin d'année 2001, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche avait négocié l'achat de la version 5.0x en français d'Eudora Pro (édité par Qualcomm).

Le MENESR, via le Groupe Logiciel, a décidé de ne pas acquérir de nouvelle version. En effet, Eudora n'évolue guère et ne gère pas les certificats, les protocoles tels que "pops"...

Si vous souhaitez une version supérieure d'Eudora, vous devez en faire l'acquisition. Le seul distributeur français autorisé est Avanquest (ex. AB Soft).

Le Groupe Logiciel recommande de ne plus installer d'Eudora dans les établissements et conseille d'installer des solutions alternatives **gratuites**, tel que Mozilla Thunderbird, qui gère les fonctions citées ci-dessus.

4. AUTRES LOGICIELS

4.1 Logiciels disponibles auprès du SCI

Dans le cadre du Groupe Logiciel, des accords ont été négociés entre les éditeurs de logiciels et le MENESR. Le S.C.I. n'est pas un CRI diffuseur, il dépend du CRI de Lyon. Cependant, le SCI assure la distribution de certains logiciels : Adobe, Corel.

Adobe

Comme pour Select, un bon de commande doit être établi par le laboratoire ou service puis envoyé au SCI, (pour les tarifs : consulter Jocelyne GUILHOT). Un bordereau de livraison vous est envoyé, ainsi qu'un support CD **en prêt (il doit donc nous être retourné)**.

En effet, le SCI n'étant pas CRI diffuseur, il nous est impossible de dupliquer les CD originaux.

Corel

L'Université de Limoges a signé un contrat CLL (Corel Licence for Learning) avec l'éditeur de logiciel COREL. Il donne aux services de l'Université de Limoges le droit d'utiliser **gratuitement**, avec un nombre d'installations illimité les produits Corel **pendant une période de 3 ans** (Avril 2005 à Avril 2008).

Les logiciels disponibles dans le kit de Corel sont les suivants :

- WordPerfect Office 12, suite bureautique pour Windows,
- CorelDRAW 12, suite graphique pour Windows,
- Painter 9, logiciel de dessin pour Windows et Macintosh,
- Designer 12, suite graphique pour illustrations techniques et images professionnelles, sous Windows.

La maintenance est incluse, il est donc possible pendant 3 ans d'installer toutes les nouvelles versions des produits.

Les enseignants, les chercheurs et le personnel administratif ont le droit d'utiliser ces produits à leur domicile, à l'exclusion des étudiants.

Pour obtenir les CD COREL:

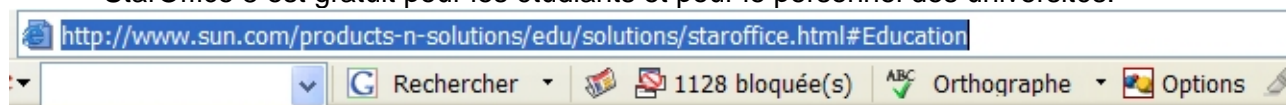
Envoyez au SCI (à Jocelyne GUILHOT) le nombre de CD vierges correspondant aux logiciels dont vous avez besoin, vous recevrez en retour les CD gravés.

Nous devons fournir au Groupe Logiciel, à la fin du contrat, des statistiques sur le nombre de licences installées. Merci de nous faire part du nombre d'installations réalisées à partir de vos CD (un mail à [Jocelyne Guilhot](mailto:Jocelyne.Guilhot) suffit à cet effet).

WordPerfect Office 12	2 CD
CorelDRAW X3	4 CD
Painter 9	1 CD
Designer 12	1 CD

StarOffice

StarOffice 8 est gratuit pour les étudiants et pour le personnel des universités.



Academic and Research institutions, including Primary and Secondary (K12) Schools, 2-and 4-year Colleges, and Universities, are eligible for a no-cost license of StarOffice 8. All you have to do to obtain the StarOffice 8 Software License and Entitlement is purchase at least one StarOffice 8 Enterprise Media Kit or download the software and click thru the license agreement on the Sun Software Download Center as described below.

The StarOffice 8 Software License and Entitlement gives your Educational Institution the ability to make StarOffice available for internal use. This means that your enrolled students, faculty, and staff may use the software on computers that you own, operate, or maintain direct control over. The StarOffice 8 Software License and Entitlement also grants permission for your institution to replicate StarOffice and distribute it to your constituents for their personal use. Review a copy of the full text of the [StarOffice Software License Agreement and Entitlement](#) or [StarSuite Software License Agreement and Entitlement](#).

Pour le télécharger, allez sur le site intranet du SCI <http://www.unilim.fr/sci/> à la rubrique "Distribution de logiciels" choix "StarOffice".

Vous pouvez télécharger:

[StarOffice 8 version Windows](#) (166 Mo)

[StarOffice 8 version Linux](#) (225 Mo)

[StarOffice 8 : Guide de démarrage](#) (fichier PDF 1,5 Mo)

Pour tout problème, vous pouvez contacter [Jocelyne Guilhot](#).

4.2 Autres logiciels...

Des accords ou des tarifs spécifiques ont pu être négociés. Vous pouvez adresser un mail à Jocelyne Guilhot (jocelyne.guilhot@unilim.fr) en précisant le nom du logiciel et son éditeur. Elle peut alors consulter une liste des accords sur le site du Groupe Logiciel et vous transmettre ensuite les possibilités offertes.

5. DROIT D'UTILISATION DE LICENCES A DOMICILE POUR LES PERSONNELS

Le droit d'utilisation de licences à domicile pour les personnels (à l'exception donc des étudiants) est accordé pour :

- les antivirus
- Microsoft Office
- Microsoft CAL TSE et CAL Windows Server
- StarOffice
- Corel

Et rien d'autre ! Donc et notamment pas pour Adobe, Macromedia...

Pour Microsoft Office, citation du Contrat Microsoft Select :

"Pour chaque copie de Microsoft Office Standard et Microsoft Office Professional qu'un affilié signataire acquiert sous licence, l'utilisateur principal (qui peut être l'un quelconque des enseignants ou des employés de l'établissement du client, à l'exception d'un étudiant qui ne serait pas également un employé de l'établissement) de l'ordinateur ou d'un dispositif équivalent sur lequel l'un de ces produits est exploité pourra également exploiter une seconde copie de ce produit, pendant la durée du présent contrat (y compris pendant toute période de renouvellement), soit sur un ordinateur personnel soit sur un ordinateur portable qu'il possède ou qu'il loue, et ce uniquement pour des besoins professionnels."

Pour Microsoft CAL TSE et CAL Windows Server, citation du Contrat Microsoft Select:

"Pour chaque copie de Microsoft Windows 2000 Professional ou de la Licence d'Accès Client Services Terminal et de la Licence d'Accès Client Windows 2000 Server ou de la Licence d'Accès Client Microsoft BackOffice Server 2000, ou de leurs versions ultérieures, qu'un affilié signataire acquiert sous licence, l'un quelconque des enseignants ou des employés de l'établissement de l'affilié signataire (à l'exception d'un étudiant qui ne serait pas également un employé de l'établissement), utilisateur de l'ordinateur ou d'un dispositif équivalent sur lequel l'un de ces produits est exploité, pourra également accéder aux Services Terminal de Windows 2000 Server, Édition Terminal Server, pendant la durée du présent contrat, soit sur un ordinateur personnel soit sur un ordinateur portable qu'il possède ou qu'il loue, et ce uniquement pour des besoins professionnels".

6. TRANSFERTS DE LICENCES

Question : je vais détruire cent unités centrales, je vais assembler cent nouvelles unités centrales. Ai-je le droit de transférer les cents licences Windows 2000 des machines détruites sur les machines neuves ?

Réponse : Tout dépend du mode d'acquisition des licences :

- En OEM : NON
- En boîte : OUI
- En achat Select (mise à jour) : OUI

De façon générale, une licence OEM, que ce soit un Windows ou un Office, ne peut être transférée.

Une licence pleine (Office ou Photoshop ou ou autre) : OUI

Ce document a été réalisé sur la base de celui rédigé par l'Université de Caen mis gracieusement à notre disposition.